

BO n° 2003/5 du 15 février 2003

MINISTÈRE DE LA SANTÉ,
DE LA FAMILLE
ET DES PERSONNES HANDICAPÉES

*Direction de l'hospitalisation
et de l'organisation des soins*

Sous-direction de l'organisation
du système de soins

Bureau O 2

**Circulaire DHOS/O 2 n° 2003-01 du 3 janvier 2003 relative à l'enquête
« Une semaine donnée » sur les consultations de tabacologie des éta-
blissements de santé pendant la semaine du 13 au 18 janvier 2003**

NOR : SANH0330006C

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Date d'application : immédiate.

Référence : BEH n° 22/2002 relative à l'évolution de l'activité des consulta-
tions hospitalières de tabacologie durant la période triennale 2000-2002.

*Le directeur de l'hospitalisation et de l'organisation des soins à Mes-
dames et Messieurs les directeurs des agences régionales d'hospitali-
sation (pour information); Mesdames et Messieurs les préfets de
région (directions régionales des affaires sanitaires et sociales, métro-
pole; direction départementale des affaires sanitaires et sociales,
outre-mer [pour information]); Mesdames et Messieurs les préfets
de département (directions départementales des affaires sanitaires et
sociales [pour information]); Mesdames et Messieurs les directeurs
généralistes et les directeurs des établissements de santé à l'attention
des responsables des centres de tabacologie (pour mise en œuvre).*

I. – LE CONTEXTE

La lutte contre le tabagisme constitue l'une des priorités gouvernementales en matière de santé publique compte tenu des conséquences en terme de morbidité et de mortalité de la consommation de tabac dans la population.

La circulaire DH/E02-DGS/2000/186 du 3 avril 2000 a défini un ensemble de mesures à mettre en œuvre au sein des établissements de santé publics et privés, à destination des soignants, des malades et des visiteurs. Celles-ci portent aussi bien sur l'information, la prévention que sur l'aide au sevrage. La mise en œuvre de ces actions implique la création et le renforcement des consultations hospitalières de tabacologie et d'unités de coordination de tabacologie.

SP 3 315
273

Pour donner suite à la circulaire du 3 avril, des crédits spécifiques ont été alloués aux régions, d'un montant de 4,07 M€ en 2000, de 3,81 M€ en 2001 et de 2,13 M€ en 2002.

Afin d'évaluer l'impact des efforts entrepris dans la lutte contre le tabagisme, il est demandé à toutes les consultations hospitalières de tabacologie des établissements de santé publics et privés de participer à cette quatrième enquête « Une semaine donnée » du 13 au 18 janvier 2003, en remplissant le questionnaire ci-joint.

II. – LE QUESTIONNAIRE D'ENQUÊTE

Sont concernés par cette enquête, les établissements dotés d'une consulta-
tion de tabacologie recensés par l'office français de prévention du tabagisme.

Le questionnaire sera rempli par le responsable de la consultation de taba-
cologie.

Dans un même établissement de santé, il sera rempli autant de fiches qu'il
existe de consultations.

En revanche, dans un même lieu de consultation, une seule fiche sera rem-
plie pour l'ensemble des médecins consultants.

Les questionnaires devront être retournés, au plus tard le 3 février 2003 au
ministère de la santé, direction de l'hospitalisation et de l'organisation des
soins, bureau O 2, 8, avenue de Ségur, 75007 Paris.

*L'adjointe à la sous-directrice
de l'organisation du système de soins,
H. MAUSS*

ENQUÊTE « UNE SEMAINE DONNÉE »
SUR LES CONSULTATIONS DE TABACOLOGIE

Semaine du 13 au 18 janvier 2003

1. Type d'établissement où siège la consultation de tabacologie (1):

Etablissement de santé public (Y. C. PSPH)

Autre établissement de santé privé

2. Nom de l'établissement de santé (ou cachet):

3. Adresse:

4. Code postal:

5. Année de création de la consultation de tabacologie:

6. Nombre de professionnels de santé participant aux consultations de tabacologie:

-médecins (équivalent temps plein)

- autres professionnels de santé (infirmières ou psychologues ou diététiciennes) en équivalent temps plein

7. Nombre de vacations médicales de tabacologie réalisées par semaine:

8. Au 18 janvier 2003, quelle est la première date disponible pour un rendez-vous en première consultations de tabacologie:

9. Nombre total de patients venus, pendant la semaine, en consultation tabacologique (toutes vacations médicales confondues):

10. Parmi eux, quel est le nombre de:

a) Première consultation?

b) Suivi de sevrage?

c) Femmes enceintes?

d) Patients hospitalisés dans l'établissement, adressés en consultation de tabacologie ou vus au lit du malade?

11. Quels outils utilisez-vous lors de la première consultation? (1):

Jamais Parfois Souvent Toujours

Analyseur de CO:

Cotinine urinaire:

Test de Fagerström:

Test HAD (anxiété/dépression):

(1) Cocher la case correspondante.

SP 3 315
273

Score de Beck (si HAD anormal):

12. Utilisez-vous le dossier « consultation de tabacologie » du CFES/RHST? (1): Oui Non

13. Utilisez-vous un dossier médical informatisé? (1): Oui Non

14. Si non, seriez-vous volontaire pour participer à la mise en place d'un dossier médical informatisé? (1): Oui Non

Questionnaire à retourner pour le 3 février 2003 au ministère de la santé, direction de l'hospitalisation et de l'organisation des soins, bureau O 2, Elisabeth Fernandes, 8, avenue de Ségur, 75007 Paris, télécopie: 01-40-56-41-89.

(1) Cocher la case correspondante.

ENQUÊTE « UNE SEMAINE DONNÉE » SUR LES CONSULTATIONS DE TABACOLOGIE

Semaine du 13 au 18 janvier 2003

Grille d'aide pour le codage des questions 9 et 10 du questionnaire

	LUNDI 13-01	MARDI 14-01	MERCREDI 15-01	JEUDI 16-01	VENDREDI 17-01	SAMEDI 18-01	TOTAL (1)
9. Nombre de patients venus en consultation de tabacologie (cf. question 9)							
10. Parmi eux (cf. question 10)							
10 a. Première consultation :							
10 b. Suivi de sevrage :							
10 c. Femmes enceintes :							

SP 3 315
273

97

98

	LUNDI 13-01	MARDI 14-01	MERCREDI 15-01	JEUDI 16-01	VENDREDI 17-01	SAMEDI 18-01	TOTAL (1)
10 d. Patients hospitalisés dans l'établissement, adressés en consultation de tabacologie ou vus au lit du malade.							

(1) Le total est à reporter dans le questionnaire, questions 9 et 10, après consolidation de toutes les fiches de consultations s'il y a plusieurs vacations.